

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 22 février 2024

Ce jeudi 22 février 2024 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD , Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Excusés : Gaëtan COENEN, Stéphanie GODEFROY

Pouvoirs : Cécile DUREL ayant donné pouvoir à Daniel CORBET
Aurélié COLIN ayant donné pouvoir à Jérôme BOUTELOUP
Jean LAMY ayant donné pouvoir à Christophe BOURGEOT
Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à François LEGRAS
Annabelle CASROUGE ayant donné pouvoir à Pascale DUBOSCQ

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Sandrine LEJEUNE est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2024

Le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

III- Communiqués

- Un Copil dans le cadre du PPA s'est tenu hier le 21 février et a été l'occasion d'étudier les sites pré retenus pour la relocalisation des campings. Monsieur le sous-préfet et ses services, accompagnés des responsables de Coutances mer et bocage viendront présenter ce sujet à l'ensemble des conseillers municipaux et aux propriétaires du camping Belle Etoile, Monsieur et Madame Catherine, le mardi 12 mars à 19 heures. Merci de bien vouloir noter cette date et d'être présents, une convocation sera prochainement envoyée, étant entendu que cette réunion de travail se passera à huis clos et prendra donc la forme d'une réunion toutes commission, non accessible au public. Jérôme Bouteloup demande si les conseillers pourront disposer de cette liste de sites pré retenus avant cette réunion, Monsieur le Maire lui répond que la présentation devra attendre cette réunion, la liste ne sera pas transmise avant

- Déclassement de la gare de Coutances : nous avons été informés que la Région avait validé par délibération du 18/12/2023, un « Plan Gares Normand » définissant la stratégie régionale en matière de services dans les gares et haltes ferroviaires. Ce plan gare prévoit le déclassement de la gare de Coutances en halte ferroviaire. La Municipalité réunie ce 21 février dans le cadre des réunions d'adjoints hebdomadaires, propose à l'unanimité des présents, d'adresser un courrier au Président de la Région dont Monsieur Le Maire fait lecture.

Valérie Laisney précise qu'elle ne prendra pas part à cette signature, elle assume son vote à la région. Elle explique comment ce plan gare a été établi, les critères qui ont été retenus imposant alors le classement de la gare de Coutances. Certains élus seront alors prochainement reçus par la Région pour exprimer les doléances. Ce qui la choque est que ce courrier préjuge de ce que va faire la Région alors que les décisions envisagées par la Région ne sont pas dans cet axe. Elle demande donc que son nom ne figure pas dans ce courrier.

Jean-Jacques Eloi demande ce que veut dire ce déclassement. Valérie Laisney répond qu'il ne s'agit justement pas d'un déclassement et qu'il lui semble que le sujet a été mal interprété par les conseillers municipaux. Pascale Duboscq demande alors quel est le terme si ce n'est pas un déclassement et rappelle les informations données par la Presse. Jean-Pierre Legoubey précise qu'elle sera bien déclassée en catégorie 4 contrairement à Valognes et Carentan par exemple classées en catégorie 2.

Jacky Gaillet explique la volonté de ce courrier et qu'il s'agit de se faire porte-parole des inquiétudes de la population. C'est le rôle du conseil municipal de relayer les inquiétudes de la population.

- Monsieur Jean-Luc Filtopoulos invite les conseillers qui souhaiteraient à participer à la messe prévue le 3 mars prochain à 10h30 en l'église de St Evroult à Agon, à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de la disparition de son épouse Pierrette Filtopoulos
- L'association APF France Handicap remercie le conseil municipal pour la subvention qui leur a été attribuée pour cette année 2023

IV – Mission assistance maître d'ouvrage pour programme de réfection de toitures des bâtiments communaux

Ce sujet avait été présenté au conseil municipal lors de la dernière réunion du 15 janvier. Les conseillers municipaux avaient demandé à connaître la liste des bâtiments communaux, objet de l'étude de programmation de travaux concernant la mission proposée par le cabinet économiste LESCO pour le prix de 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC.

Cette mission concernerait la réalisation des diagnostics de travaux à réaliser et estimatif de ceux-ci, afin de programmer et prioriser les travaux pour les inscrire au budget sur plusieurs exercices si besoin et de prévoir le cahier des charges permettant de lancer les consultations des entreprises.

Les 11 bâtiments concernés :

Pour Gouville :

- L'atelier municipal
- Le logement de la gardienne de la Filature
- Le bâtiment central de la Filature
- L'église de Gouville
- Le bâtiment du Crédit mutuel
- La salle des fêtes de Gouville
- Le poste SNSM
- Le bâtiment de l'étude de Maître Fleuret

Pour Montsurvent :

- Propriété maison Bonté
- Salle des fêtes de Montsurvent

Pour Anneville s/mer :

- Salle des fêtes d'Anneville s/mer

Monsieur le Maire propose de retenir cette mission pour accompagner les élus dans ce montage.

David Laurent demande un débat mais précise qu'Yves Gosselin n'étant pas là, alors même qu'il suit ce dossier, le débat ne semble pas possible.

Christophe Bourgeot soutient la position de David Laurent et rappelle que leur avis a déjà été évoqué mardi en réunion d'adjoints.

Christophe Bourgeot et David Laurent ne sont pas d'accord pour cette méthode.

Christophe Bourgeot demande que la maison Bonté soit enlevée de la liste car la mission est chère et cette méthode retardera les travaux ! Il a trouvé un artisan qui pourrait venir en avril !

David Laurent rappelle qu'il y a une commission travaux et qu'il n'est jamais convoqué, la commission ne se réunit jamais, alors même qu'il y a de nombreux travaux sur la commune.

Daniel Corbet partage cette position.

Jérôme Bouteloup précise qu'il n'est jamais convoqué pour le chantier de la Maison Rougeot alors qu'il a fait tout le travail préalable à lancer le chantier. Jamais de commission de travaux, jamais de réunions de chantiers, Jérôme Bouteloup et David Laurent déplorent d'être toujours mis à l'écart !

Monsieur le Maire rappelle à David Laurent ses nombreuses absences à d'autres réunions et s'étonne donc qu'il demande davantage de réunions. David Laurent explique ses absences de l'époque par son désaccord avec la position que prenait alors la commune contre Coutances mer et bocage.

David Laurent trouve qu'Yves Gosselin ne se défait en ne venant pas ce soir alors que de nombreux sujets le concernent, comme les attributions de marchés de travaux, sujets suivants.

Roseline Benoist demande s'il n'y a que des gros travaux sur cette liste, nécessitant alors cet accompagnement d'un économiste. Monsieur le Maire lui répond que sur Anneville,s/mer, ce sont des petits travaux mais sur certains bâtiments oui il y a des gros travaux.

Monsieur le Maire propose de sortir la maison Bonté, Christophe Bourgeot regrette que ce ne soit dit qu'aujourd'hui.

Daniel Corbet regrette aussi qu'il n'y ait jamais de réunion travaux, chantiers. Les jeunes

pourraient s'investir. David Laurent répond qu'Yves Gosselin veut tout gérer seul. En 2017 il rappelle le sujet des travaux de la halle du moulin où Yves Gosselin a repris le chantier que David Laurent devait pourtant suivre !

Stéphanie Potet demande si on a déjà fait appel à un économiste, plusieurs élus lui répondent que oui, pour tous les travaux, un économiste est sollicité pour prévoir les estimations et accompagner les montages des cahiers des charges permettant de lancer la consultation des entreprises.

Jean-Jacques Eloi explique son expérience lors des CAO en présence systématique d'un économiste. Il trouve intéressant en outre d'évaluer les travaux afin de pouvoir les programmer.

Jacky Gaillet rappelle que l'objectif initial était d'avoir le coût global de tous les travaux.

David Laurent maintient que ce travail peut être fait par la commission travaux en se répartissant les bâtiments.

Après un long débat au cours duquel chacun a pu s'exprimer, Monsieur le Maire propose de passer au vote, pour **retenir la mission proposée par le cabinet économiste LESCO pour le prix de 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC, en sortant la maison Bonté de la liste :**

Pour : 13

- Pascale Duboscq : 2 voix car pouvoir d'Annabelle Casrouge
- Simone Duboscq
- Jean-Jacques Eloi
- Sandra Enée
- Jacky Gaillet
- Jean-Pierre Legoubey : 2 voix car pouvoir d'Yves Gosselin
- François Legras : 2 voix car pouvoir de Delphine Hareng
- Sandrine Lejeune
- Stéphanie Potet
- Manuel Rivet

Contre : 11

- David Laurent
- Jérôme Bouteloup : 2 voix car pouvoir d'Aurélié Colin
- Christophe Bourgeot : 2 voix car pouvoir de Jean Lamy
- Daniel Corbet : 2 voix car pouvoir de Cécile Durel
- Valérie Laisney : 2 voix car pouvoir de Béatrice Gosselin
- Gisèle Alexandre
- Thierry Bastard

Abstention : 1

- Roseline Benoist

V- Régularisation d'une emprise foncière – cimetière de Montcarville

La commune a reçu un courrier de Monsieur et Madame Beaufiles, qui nous informait des sépultures de la famille Chapel, inhumée dans un espace très proche du cimetière de Montcarville, espace qui appartiendrait à la propriété de Monsieur et Madame Beaufiles. Il s'avère évident que ce terrain devrait être régularisé pour appartenir à l'emprise du cimetière et Monsieur et Madame Beaufiles nous ont donné leur accord pour mettre en place la procédure de régularisation. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le

Maire à commander le bornage et envisager cette régularisation à l'euro symbolique, frais de bornage et d'acte à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son plein accord pour mettre en œuvre cette régularisation et autoriser le Maire à engager les frais de bornage et d'acte auprès de Maître Fleuret.

VI – Travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la cloche de Linverville

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en conformité l'installation électrique de la cloche de Linverville et de retenir le devis de l'entreprise Biard Roy d'un montant de 3 312.60 € HT, soit 3 975.12 € TTC

VII – Contrat pour la révision du profil de vulnérabilité de la plage de Gouville

Dans le cadre de nos obligations depuis la directive européenne de 2006 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade, qui impose aux collectivités la révision de leur profil de vulnérabilité selon un calendrier dépendant du classement sanitaire des plages, le nôtre classé en qualité suffisante à l'issue de la saison 2020, doit faire l'objet d'une révision.

Le Département a mis en place un dispositif pour nous proposer ses services afin de répondre à cette obligation. Ainsi une convention est proposée et l'Agence de l'eau prend en charge 80 % du coût de cette action, le Département participe à hauteur de 10 %, et la commune aurait un reste à charge de 10 %, soit 924 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce contrat et d'autoriser Monsieur à l'engager.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

VIII – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MAM

Le conseil municipal avait attribué par délibération du 16/03/2023 la mission de MO pour la construction de la MAM au cabinet d'architecte de Monsieur Desheulles et au prix de 34 650 € (9 % du montant alors estimé des travaux) + 5 605.40 € de mission complémentaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre une délibération pour approuver le nouveau montant des honoraires compte tenu du montant du marché de travaux, soit 9 % de 410 540 € HT, soit 36 948.60€ HT + la mission complémentaire de 5 605.40 € HT, soit un montant total 42 554 € HT, soit 51 064.80 € TTC

IX – Attribution des marchés de travaux pour la Maison M@nche Services et agence postale

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce 14 février pour entendre le rapport d'analyse des offres proposé par le cabinet d'architecte de Madame Lerouxel.

Pour mémoire, présentation du projet visuel, voir plans.

Le chantier prévoit une durée de 11 mois de travaux ainsi c'est un chantier qui pourrait envisager une livraison à la fin du printemps 2025.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver ce rapport d'analyses et d'attribuer les marchés des 10 lots comme suit : (montants HT)

Pour mémoire, l'estimation globale des travaux était de 360 345.93 €

LOT 1 : terrassements – voiries : estimé à 33 528.20 €

Nous avons reçu une seule offre :

- OUEST TERRASSEMENT au prix de 45 022.50 €

La CAO propose de retenir cette offre.

LOT 2 : désamiantage : estimé à 15 976.28 €

Nous avons reçu 6 offres :

- EMERAUDE DEPOLLUTION au prix de 16 412.25 €
- HNTTP au prix de 20 905 €
- AB DESAMIANPAGE au prix de 21 959 €
- OUEST AMIANTE au prix de 27 900 €
- SA VTP au prix de 31 884.40 €
- FACE ENVIRONNEMENT au prix de 36 404 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise EMERAUDE DEPOLLUTION au prix de 16 412.25 € HT et de retenir le classement suivant :

1. EMERAUDE DEPOLLUTION
2. AB DESAMIANPAGE
3. HNTTP
4. OUEST AMIANTE
5. SA VTP
6. FACE ENVIRONNEMENT

LOT 3 : gros œuvre : estimé à 32 212.59 €

Nous avons reçu 5 offres :

- FOUBERT BATIMENT au prix de 43 253.50 €
- BOSCHE au prix de 46 454.91 €
- FAUTRAT BTP au prix de 56 973.82 €
- SAS ENRTEPRISE DUVAL au prix de 59 950 €
- MBS au prix de 60 000 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise FOUBERT BATIMENT au prix de 43 253.50 € HT et de retenir le classement suivant :

1. FOUBERT BATIMENT
2. BOSCHE
3. FAUTRAT BTP
4. MBS
5. SAS ENTREPRISE DUVAL

LOT 4 : couverture ardoises & zinc : estimé à 3 350 €

Nous avons reçu une seule offre :

- SAS LEDUC au prix de 4 959.12 €

La CAO propose de retenir cette offre.

LOT 5 : menuiseries extérieures – serrurerie : estimé à 44 913.65 €

Nous avons reçu 2 offres :

- LEPRETRE au prix de 54 469 €
- LEPETIT MICHEL au prix de 59 269.30 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise LEPRETRE au prix de 54 469 € HT et de retenir le classement suivant :

1. LEPRETRE
2. LEPETIT MICHEL

LOT 6 : menuiseries intérieures- plâtrerie sèche – isolation – plafonds suspendus : estimé à 130 036.65 €

Nous avons reçu 2 offres :

- ORQUIN au prix de 83 900 €
- LAFOSSE au prix de 105 802.39 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise ORQUIN au prix de 83 900 € HT et de retenir le classement suivant :

1. ORQUIN
2. LAFOSSE

LOT 7 : carrelage – faïence : estimé à 15 095.32 €

Nous avons reçu 3 offres :

- SAS CLAUDE LEBLOIS au prix de 9 777 €
- SARL LENOBLE CARRELAGES au prix de 11 908.02 €
- CMC au prix de 17 750.21 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SAS CLAUDE LEBLOIS au prix de 9 777 € HT et de retenir le classement suivant :

1. SAS CLAUDE LEBLOIS
2. SARL LENOBLE CARRELAGES
3. CMC

LOT 8 : peinture – sols souples : estimé à 21 964.06 €

Nous avons reçu 4 offres :

- RD PEINTURE au prix de 11 576.98 €
- BOURGET MARQUE au prix de 12 615.81 €
- BRUNO LEBOUVIER au prix de 13 278.32 €
- PPC au prix de 14 806.92 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise RD PEINTURE au prix de 11 576.98 € HT et de retenir le classement suivant :

1. RD PEINTURE
2. BOURGET MARQUE

3. PPC
4. BRUNO LEBOUVIER

LOT 9 : électricité : estimé à 25 870.34 €

Nous avons 3 offres :

- VELEC au prix de 21 928 € (+ option boucle magnétique pour malentendant demandée par le bureau de contrôle) donc offre définitive = 22 178 €
- BLIN LEMONNIER au prix de 24 014.65 € (+ option boucle magnétique pour malentendant demandée par le bureau de contrôle) donc offre définitive = 24 269.42 €
- SARL BILLARD ENERGIE au prix de 25 221.37 € (+ option boucle magnétique pour malentendant demandée par le bureau de contrôle) donc offre définitive = 26 516.39 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise VELEC, option incluse, au prix de 22 178 € HT et de retenir le classement suivant :

1. VELEC
2. BLIN LEMONNIER
3. SARL BILLARD ENERGIE

LOT 10 : plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation : estimé à 37 398.94 €

Nous avons reçu 2 offres :

- BLIN LEMONNIER au prix de 22 694.98 €
- CAENFROID au prix de 31 159 €

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de BLIN LEMONNIER au prix de 22 694.98 € HT et de retenir le classement suivant :

1. BLIN LEMONNIER
2. CAENFROID

Ainsi, la CAO propose de retenir les marchés de travaux pour un total de **314 243.33 € HT**, soit 12.85 % de moins que l'estimation globale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les propositions d'attributions de la CAO.

X – Attribution des marchés de travaux pour le lotissement de Montsurvent

La CAO s'est réunie le 21 janvier dernier pour procéder à la présentation du rapport d'analyse des offres présenté par le bureau d'études INFRA VRD.

Ce marché prévoit 2 lots et les estimations étaient les suivantes :

- Lot 1 Terrassement – voirie – assainissement EP = 226 334.20 € HT
- Lot 2 Réseaux souples = 69 366.26 € HT

Soit une estimation totale de 295 700.46 € HT

- **LOT 1 : Terrassement – voirie – assainissement EP**

Nous avons reçu 5 offres.

L'offre de l'entreprise THOMAS & FILS contenait des erreurs sur le prix unitaire entre le bordereau de prix unitaire et le descriptif quantitatif ; l'entreprise en a été informée en lui demandant de régulariser l'offre. L'entreprise n'ayant donné aucune réponse, son offre est

jugée irrégulière.

Les 4 autres offres sont les suivantes :

- OUEST TERRASSEMENT au prix de 265 711.90 € HT
- SITPO au prix de 272 731.59 € HT
- COLAS au prix de 225 649.60 € HT
- LEHODEY TP au prix de 287 005.76 € HT

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise COLAS au prix de 225 649.60 € HT et de retenir le classement suivant :

1. COLAS
2. SITPO
3. LEHODEY TP
4. OUEST TERRASSEMENT

- **LOT 2 : Réseaux souples**

Nous avons reçu 3 offres :

- SITPO au prix de 56 939.45 € HT
- CEGELEC au prix de 62 454.15 € HT
- TP EUDE au prix de 56 951.99 € HT

La CAO propose de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise SITPO au prix de 56 939.45 € HT et de retenir le classement suivant :

1. SITPO
2. TP EUDE
3. CEGELEC

Ainsi, la CAO propose de retenir les marchés de travaux pour un total de 282 589.05 € HT, soit 4.43 % de moins que l'estimation globale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les propositions d'attributions de la CAO.

XI – Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant

Les services de la trésorerie demandent à la commune que le conseil municipal puisse prendre une délibération dans une démarche de simplification de la procédure d'admission en non-valeur des créances de faible montant. Afin de sécuriser la mise en œuvre de la mesure au sein des collectivités, un seuil de délégation est fixé par décret n° 2023-523 du 29 juin 2023. Ce seuil constitue un plafond légal que les communes peuvent diminuer ou limiter à certaines catégories de créances. Le seuil de délégation a été fixé à 100 €, il couvre près de 80 % des dossiers mais ne représente que 7 % des enjeux financiers. La décision d'admission en non-valeur par l'exécutif s'effectue par arrêté appuyé de la délibération de délégation et le maire devra rendre compte au moins une fois par an de l'exercice de cette délégation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

XII – Travaux de défense contre la mer : fascines complémentaires au sud de la cale de

Gouville

Il est proposé de faire un complément de fascines au sud de la cale, du type casiers comme ceux en place. Il est proposé de renforcer le linéaire de 195 ml avec 15 casiers et de retenir pour cela le devis de l'entreprise SARL THOMAS ET FILS d'un montant de 25 932.50 € HT, soit 31 119 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des fonds AFITF, ainsi qu'une demande de participation de CMB à hauteur de 30 % du reste à charge.

Ces travaux devront être réalisés avant la nidification des gravelots et Jérôme Bouteloup rappelle qu'il faudra penser à organiser la pose des sapins en même temps. Monsieur le Maire le remercie de faire appel sans tarder aux bénévoles.

Par ailleurs, nous avons eu un gros dégât sur un géotube qui s'est dégradé et complètement affaissé. Des démarches sont en cours pour chercher une solution de renfort d'urgence avant la prochaine grande marée. A ce stade, nous avons une première estimation, dont le programme devra d'abord être soumis aux services de l'Etat mais il est d'ores et déjà demandé au conseil municipal d'accepter cette dépense de l'ordre de 20 000 € HT, étant entendu que la CMB participerait à hauteur de 30 %. Le conseil municipal donne son plein accord et autorise Monsieur le Maire à engager les travaux présentés à hauteur de 20 000 € HT ainsi que solliciter la participation à Coutances mer et bocage.

XIII – Changement de bornes électriques au camping municipal

Le conseil municipal décide à l'unanimité de changer 5 coffrets électriques HS au camping municipal et de retenir pour cela le devis de l'entreprise YESS d'un montant de 1 748.55 € HT, soit 2 098.26 € TTC, la pose se fera en régie.

XIV – Renouvellement de la convention avec l'organisme FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention triennale 2024-2026 avec la Fédération Départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FGDON 50), qui prévoit pour une participation financière annuelle de 243 €:

- Les actions de sensibilisation, information et prévention
- Les actions de surveillance des nids de frelons asiatiques
- Les actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques
- Les actions de destruction de nids de frelons asiatiques

Jean-Jacques Eloi dit qu'il faudra réfléchir à d'éventuels accompagnements des citoyens pour les chenilles processionnaires avec une éventuelle participation financière pour les pièges à mettre sur les pins etc. Il va étudier cela.

XV – Rénovation de la piscine estivale

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les travaux :

- Du changement complet de la piscine et de retenir le devis de PISCINE CENTER d'un montant de 1 241.67 € HT, soit 1 490 € TTC, garantie 2 ans. L'actuelle piscine étant réutilisable mais suite aux réparations post éventration de l'été dernier risque de fuite et de perdre à nouveau 60 m3 d'eau
- De procéder aux réparations de la bâche/chapiteau de la tente de la piscine et de la tente de réception qui avait servie pour accueillir les sportifs du Rwanda et de retenir le devis de DC & BACHES d'un montant de 1 210 € HT, soit 1 452 € TTC

XVI – Divers

- Création de poste : Suite au renfort accueil/agence postale et soutien des services administratifs, fonctions occupées par Caroline LEDUC, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste à hauteur de 35h hebdo et sur le cadre d'emploi d'adjoint territorial administratif à compter du 15 juin 2024
- Participation à la protection sociale complémentaire des agents : par délibération du 13/11/2012, le conseil municipal avait voté la mise en place de cette participation pour les agents fonctionnaires ou non titulaires sur emploi permanent. Cette délibération n'a pas été mise à jour lors de la création de la commune nouvelle. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter de la valider pour l'ensemble des agents concernés de la commune nouvelle. Le montant mensuel de participation est fixé à 21.54 € (revalorisation 2024) par agent et 7.70 € par enfant (fiscalement à charge) pour le risque santé.
- Proposition d'achat d'une pelle : sujet présenté un peu en urgence car cet achat était nécessaire et pensé prévu au prochain budget, mais compte tenu de l'état de notre tracto pelle, cet achat devient urgent pour ne pas s'obliger à de nouvelles dépenses de nécessaires réparations : il est donc proposé d'acheter une pelle au prix d'environ 80 000 € HT, une fois la reprise de notre tractopelle déduite. La négociation est encore en cours, mais il est d'ores et déjà demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense et de prendre toutes les dispositions pour ouvrir les crédits nécessaires. Christophe Bourgeot donne des informations sur cet engin d'occasion de l'année 2020 avec 4 200 heures. David Laurent précise que notre tractopelle a manqué de suivi d'entretien et qu'il faudra être vigilant avec ce nouvel engin. Jérôme Bouteloup demande que cet engin ne soit pas utilisé en véhicule « de déplacement » et que le nombre de kilomètres soit ainsi ménagé. Le conseil municipal donne son plein accord pour cet investissement
- Réparation du calvaire de Montsurvent : le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL Blanchard Lecardonnel pour assurer les travaux de réfection du calvaire de Montsurvent, s'élevant à la somme de 5 015 € HT, soit 6 018 € TTC
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis YESS d'un montant de 1 463.72 € HT, soit 1 756.46 € TTC concernant l'achat de 5 radiateurs pour l'étage d'un logement communal d'Anneville

- Rénovation de l'éclairage public avec financement Fonds Vert : après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition reçue du SDEM pour engager des travaux de rénovations des installations d'éclairage public les plus anciennes et énergivores des territoires de Montsurvent et d'Anneville s/mer (dont la compétence éclairage public est déléguée au SDEM50) et qui sont éligibles au fonds vert. En effet, le SDEM50 a candidaté et est lauréat au titre du fonds vert pour certaines des installations concernées sur notre territoire :
 - Pour Anneville : remplacement de 9 luminaires pour un coût travaux de 11 700 € HT, un financement fonds vert de 4 680 €, une participation SDEM50 de 2 106 € et un **reste à charge pour la commune de 4 914 €**
 - Pour Montsurvent : remplacement de 6 luminaires et 5 mâts pour un coût travaux de 11 800 € HT, un financement fonds vert de 4 720 €, une participation SDEM50 de 2 124 € et un **reste à charge pour la commune de 4 956 €**

Soit un coût total pour la commune de 9 870 €

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis pour branchement d'eau potable à la Maison Rougeot proposé par la SAUR pour un montant de 3 851.77 € HT, soit 4 622.12 € TTC
- Devis GEOMAT : le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 1 940 € HT, soit 2 328 € TTC pour réaliser la division de la parcelle destinée à recevoir les constructions de la SA HLM dans le cadre du lotissement de la Jeannerie
- Petit logement à la Filature à côté du logement de la gardienne : le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le montant mensuel de ce logement, actuellement de 300 € (eau comprise), au montant de 322 € (eau comprise) ; les frais d'électricité seront en supplément à la charge du locataire et selon le prix fixé pour le site de la Filature. Et compte tenu de l'occupation temporaire / de dépannage de ce logement, il est également décidé de rattacher le suivi de ce logement, ses contrats de location et loyers relatifs, à la régie des gîtes de la Filature

David Laurent demande la parole : il reconnaît s'être un peu emporté en début de réunion et s'en excuse. De même pour les mails qu'il a adressés à Pascale Duboscq et Lucie Lebrun, il est désolé. Il précise qu'il ne s'oppose ou s'abstient jamais face aux projets de travaux présentés, mais trouve récurrent être mis à l'écart et maintient sa demande de pouvoir participer aux suivis de travaux et chantiers. Ainsi, il demande à être invité aux réunions de chantiers et demande que la commission travaux soit réunie.

Stéphanie Potet demande combien de fois se réunit la commission travaux par an : Jérôme Bouteloup lui répond, qu'elle ne s'est réunie que 3 fois depuis 2020

Gisèle Alexandre dit que les élus non adjoints ne sont au courant de rien et déplore elle aussi un manque de réunions de commissions. Pascale Duboscq intervient pour rappeler notamment des réunions de la commission du CCAS où malheureusement il n'y a souvent que très peu de participants.

Monsieur le Maire s'engage pour que les commissions se réunissent régulièrement et il notera qui sera présent.

Jérôme Bouteloup demande quelques informations sur les éventuelles fermetures de classe : Valérie Laisney lui fait rapport de sa récente réunion du 20/02 : Gouville est dans la perspective d'une fermeture de classe mais ce ne sera statué que fin juin. Jérôme Bouteloup propose que le conseil municipal se mobilise par un courrier, de la même façon que celui engagé contre le plan gare.